



Arret maladie et heures supplementaires

Par **etoilefilante22**, le **19/02/2010** à **16:56**

Bonjour, je suis actuellement en arrêt de travail depuis 2 semaines. Je souhaiterai savoir si mon employeur est tenu de payer des heures supplémentaires effectuées avant l'arrêt et certainement après l'arrêt? Merci de vos réponses. Si vous désirez d'autres précisions. Cordialement.

Par **damon_33**, le **27/02/2010** à **23:26**

Bien sur, tu peux exiger le paiement des heures supplémentaires (avec majoration bien entendu). Si ces heures n'ont pas été payées, ou qu'elles ne sont pas indiquées sur ton bulletin de paie, l'employeur peut être condamner à te verser une indemnité de 06 mois de salaire pour travail dissimulé, sous réserve que l'élément intentionnel de l'infraction soit caractérisé.

par ailleurs, si l'employeur refuses de payer ce qui t'est du, tu peux prendre acte de la rupture (c'est à dire que démissionne, et que dans la lettre tu indiques que tu rompt le contrat à cause des fautes de l'employeur qui rendre impossible la poursuite de la relation de travail, car non paiement des heures supp, suite à ca tu vas aux prud'hommes et tu demandes à ce que ta prise d'acte s'analyse en un licenciement sans cause réelle et sérieuse, donc à ses torts.)

Dans ce genre de situation, l'idéal pour le salarié est de réclamer le paiement de ces heures par courrier avec accusé de réception (en garder une copie). Si l'employeur refuse de payer, saisir l'inspection du travail.

Il est également recommander de tenir des agendats à jour, décrivant les horaires effectuées quotidiennement. Les témoignages sont également bien venus.

Par ailleurs, tu dis être en arrêt de travail. est ce du à un accident de travail ou à une maladie ?

Si c'est un accident de travail, tu devras bénéficier d'un examen médical avec la médecine du travail à ton retour, afin que le médecin apprécie ton aptitude à reprendre le taf.

Si c'est pour maladie, et que ton arrêt est d'une durée d'au moins 21 jours, même obligation pour l'employeur.

D'ailleurs as tu passé une visite médicale à la fin de ta période d'essai ?
Si non, tu peux là aussi obtenir des dommages intérêts

si t as d'autres questions, n'hésite pas

Par **damon_33**, le **27/02/2010** à **23:26**

Bien sur, tu peux exiger le paiement des heures supplémentaires (avec majoration bien entendu). Si ces heures n'ont pas été payées, ou qu'elles ne sont pas indiquées sur ton bulletin de paie, l'employeur peut être condamner à te verser une indemnité de 06 mois de salaire pour travail dissimulé, sous réserve que l'élément intentionnel de l'infraction soit caractérisé.

par ailleurs, si l'employeur refuses de payer ce qui t'est dû, tu peux prendre acte de la rupture (c'est à dire que démissionne, et que dans la lettre tu indiques que tu rompt le contrat à cause des fautes de l'employeur qui rendre impossible la poursuite de la relation de travail, car non paiement des heures supp, suite à ca tu vas aux prud'hommes et tu demandes à ce que ta prise d'acte s'analyse en un licenciement sans cause réelle et sérieuse, donc à ses torts.)

Dans ce genre de situation, l'idéal pour le salarié est de réclamer le paiement de ces heures par courrier avec accusé de réception (en garder une copie). Si l'employeur refuse de payer, saisir l'inspection du travail.

Il est également recommander de tenir des agendats à jour, décrivant les horaires effectuées quotidiennement. Les témoignages sont également bien venus.

Par ailleurs, tu dis être en arrêt de travail. est ce du à un accident de travail ou à une maladie ?

Si c'est un accident de travail, tu devras bénéficier d'un examen médical avec la médecine du travail à ton retour, afin que le médecin apprécie ton aptitude à reprendre le taf.

Si c'est pour maladie, et que ton arrêt est d'une durée d'au moins 21 jours, même obligation pour l'employeur.

D'ailleurs as tu passé une visite médicale à la fin de ta période d'essai ?

Si non, tu peux là aussi obtenir des dommages intérêts

si t as d'autres questions, n'hésite pas

Par **redsnake**, le **19/03/2012** à **18:15**

bonjour, j'ai un peu le même problème , j'ai été en arrêt maladie 3 jours sur une semaine , puis j'ai travaillé 19 heures sur 2 derniers jours , mais mon employeur ne me paie pas mes 5 heures supp (je ne sais pas ce kil en fait)

est ce normal ?

merci d'avance pour votre reponse